

Il est ironique, à mon avis, que les gens qui envoient ces messages dans des enveloppes brunes amènent le ministre à défendre ceux qui divulguent des documents au détriment du ministère et de leurs collègues. Je félicite le ministre d'avoir constitué un groupe de travail chargé de surveiller les activités du ministère du Revenu national et d'avoir demandé un rapport sur ce sujet. Je sais que la plupart des fonctionnaires du ministère du Revenu national sont fiers d'assumer leurs fonctions, tout en sachant qu'un percepteur n'a jamais gagné un concours de popularité depuis des temps immémoriaux.

Dans la grande majorité des cas, le ministère effectue un certain nombre de démarches quand un contribuable n'a pas payé tous ses impôts; c'est seulement après ces tentatives, parfois répétées cinq ou six fois, que la section de la vérification fixe des modalités de paiement et des délais, probablement pour attirer l'attention du contribuable. Pour ma part, je n'ai qu'à me féliciter de la collaboration que j'ai reçue du directeur du bureau de London, en Ontario. Si les faits rapportés par les médias sont exacts, il est arrivé qu'il y ait des problèmes quand un fonctionnaire exagérément zélé est allé trop loin; c'est pourquoi j'ai demandé au ministre de faire examiner ce genre de chose par le groupe de travail. En tant qu'avocat, je sais qu'il vaut souvent mieux entendre deux sons de cloche qu'un seul. Je pense que la mise sur pied du groupe de travail est un pas dans la bonne direction.

Il semble qu'on ait dit, par exemple dans le cas auquel je fais allusion, à Sarnia et à London, qu'il était approprié d'avoir un billet à vue et d'indiquer le montant de l'impôt dû par le contribuable. Cela me paraît porter atteinte aux droits civils du contribuable. En tout cas, le mieux est de faire étudier la question par le groupe de travail pour savoir ce qui s'est fait, si c'était normal et conforme à la loi actuelle, puis de recommander éventuellement de modifier la loi.

Je suis heureux qu'on ait décidé d'obliger dans certains cas le ministère à verser une indemnité de \$1,000. Selon moi, c'est un bon début. Cette indemnité sera versée au cas où le contribuable gagne son appel, et l'on peut espérer que ce montant sera augmenté dans les prochains budgets. Ainsi, le ministère saura que, s'il perd un procès, il risque de payer une bonne partie, sinon la totalité, des frais assumés par le contribuable.

Par ailleurs, le fait de demander une sécurité plutôt que de l'argent comptant constitue à mon avis un pas de géant vers une plus grande justice dans les procédures d'appel.

Je félicite le ministre d'avoir élargi le processus d'élaboration du budget; ainsi, non seulement il y aura des consultations avant et après le budget, mais le ministre demandera de nouveau à ces groupes de présenter des recommandations avant le dépôt de son budget suivant. Par nature, certaines mesures doivent rester secrètes, mais je pense que l'on a beaucoup à gagner en organisant de bonnes consultations et des discussions avant le dépôt des budgets.

Des ministres ont, par le passé, expérimenté diverses méthodes. Walter Gordon a fait appel à trois personnes du secteur des affaires. Malheureusement, cette fois-là, ce n'est pas le fait qu'il tentait de mieux s'informer auprès du milieu des affaires pour présenter un budget qui serait mieux adapté aux circonstances qui a retenu l'attention; non, toute l'attention et toutes les critiques portaient sur les trois personnes qu'il était aller

chercher: avaient-elles obtenu le feu vert? Étaient-elles en situation de conflit d'intérêts? Avaient-elles prêté un serment particulier?

J'ai ensuite été témoin de l'épisode du livre blanc Benson où toutes les propositions et recommandations qui pouvaient être adoptées avaient été réunies dans un document qui n'était pas un texte à adopter, mais à examiner et débattre. On aurait pu en extraire la substance d'un excellent exposé budgétaire. Malheureusement, on insistait sur le fait que le gouvernement allait faire ceci ou cela. Rien n'était plus éloigné de la vérité. Le ministre des Finances du gouvernement conservateur et ceux de notre parti, lorsqu'ils ont proposé des formules de désindexation, se sont fait reprocher de promouvoir des mesures défavorables au simple contribuable, en dépit des garanties qui pouvaient être mises en place. Je crois que nous y perdons beaucoup quand ce genre de débat n'a pas lieu, parce qu'alors les gouvernements sont obligés de battre en retraite ou ils s'engagent dans cette voie sans avoir profité d'un débat sérieux.

Comme je le disais au début, les ministériels souhaitent évidemment que le budget qui est présenté soit un document qu'ils puissent appuyer, défendre et promouvoir. Je dois dire que dans ce cas-ci, le ministre des Finances satisfait à merveille à ces trois exigences.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député de Sarnia-Lambton, dont les députés et moi-même admirons la lucidité à l'égard de nombreuses questions. Cependant, j'ai bien peur qu'en l'occurrence, il ne se soit rendu coupable de l'aveuglement et de l'irréflexion à l'endroit du budget qu'il reproche aux autres.

Il a prétendu effectivement que l'opposition réagissait automatiquement, ne savait que critiquer et que presque tous ses discours étaient prêts avant la présentation du budget. D'autre part, le député a déclaré qu'il appuie sans réserve le budget. J'ai peine à le croire.

Pour lui rendre la vie un peu plus agréable, je veux lui dire que je suis disposé, à titre de député de l'opposition, de faire l'éloge du budget. Je l'ai trouvé bon et original. Malheureusement ce qui est bon n'est pas original et ce qui est original n'est pas bon. Toutes les bonnes idées sont des propositions provenant des porte-parole de notre parti.

Le député de Sarnia-Lambton, qui a été ministre de l'Emploi et de l'Immigration naguère, connaît les responsabilités de ce ministère. Il sait qu'à l'époque où il était ministre, je l'avais questionné au sujet de l'emploi des numéros d'assurance sociale. Il a parlé des attitudes adoptées au ministère du Revenu national et dans divers autres ministères. Que pense le député de la récente révélation selon laquelle la Commission d'assurance-chômage distribuait des listes aux directeurs d'écoles et aux commissions scolaires? Que dire de la divulgation des numéros confidentiels d'assurance sociale par les fonctionnaires de l'Emploi et de l'Immigration? Je sais qu'à l'époque où il était ministre, le député s'était engagé à garder secrets les numéros d'assistance sociale et le contenu des dossiers du ministère. Je présume qu'il sera aussi chagriné que moi de cet incident qui prouve l'absence de toute protection.